



Service B⁺

Optenir un devis




Circulez sur le réseau belge simplement avec Axxès

Depuis le 1er avril 2016, le gouvernement belge met en place la taxe kilométrique sur son réseau routier pour ses trois régions : la Wallonie, la Flandre et Bruxelles-Capitale.

Elle concerne tous les véhicules de transport de marchandises dont la masse maximale autorisée est supérieure à plus de 3,5 tonnes (MMA). Tous les tracteurs de catégorie N1, avec un poids inférieur ou égal à 3,5 tonnes et possédant une sellette, sont aussi assujettis au prélèvement kilométrique.

Pour être en règle, activez le boîtier satellitaire Viaxxès SAT et le **service B⁺** en choisissant l'un des deux abonnements suivants :

	FORFAIT	A LA CARTE
Vos habitudes		
Vous allez fréquenter le réseau belge	Régulièrement Vous circulez au minimum une fois par mois	Ponctuellement ⁽¹⁾ Vous circulez moins d'une fois par mois
Services inclus		
Accès aux réseaux télépéage*	✓	✓
Mise à jour à distance du badge	✓	✓
Identification automatisée des gares d'entrée de péage lors des TLPC**	✓	✓
Simulateur de taxe belge 	✓	✓
Tarifs du service B⁺		
Abonnement mensuel par badge	Nous consulter	Nous consulter
Frais de gestion	Nous consulter	Nous consulter
Engagement	Pas d'engagement	Pas d'engagement
Caution pour l'équipement	0€	0€

* France, Espagne, Portugal, Autriche, tunnel du Liefkenshoek (Belgique), Herrentunnel (Allemagne).

** Trajet le plus cher.

⁽¹⁾ L'abonnement est uniquement déclenché si une transaction est effectuée dans le mois.

POUR + D'INFORMATIONS, APPELEZ LE 04 26 29 75 20
WWW.AXXES.EU


www.axxes.eu